

FLASH ACTU

COMMENT LES COLLECTIVITÉS PEUVENT SE MOBILISER ET AGIR POUR PLUS DE SOBRIÉTÉ ?

Afin de réduire les consommations d'énergie, face à l'urgence, les collectivités doivent se mobiliser de manière durable dans des démarches de sobriété. L'ADEME les accompagne depuis de nombreuses années sur ces sujets et, pour les aider à passer à l'action ou poursuivre, rappelle ce qu'elles peuvent mettre en place rapidement. Il s'agit d'un premier pas, et ces actions ayant un impact relativement limité par rapport aux enjeux, il est important de rappeler que la sobriété nécessite des projets à plus long terme à initier dès à présent ! Aussi l'Agence détaille ses solutions d'accompagnement et de soutien. Quels moyens sont à leur disposition ? Comment entamer une démarche ? Comment aller plus loin ?

Des actions qui auront un effet immédiat et pérenne pour réduire leur consommation d'énergie

Éclairage

- **Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments** la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture, conformément [à la réglementation](#). Améliorer son efficacité en déployant des LED, ou des éclairages basse consommation ainsi qu'une gestion en fonction de la présence.
- **Réduire l'éclairage extérieur**, voire l'éteindre. Améliorer l'efficacité en déployant des ampoules basse consommation.

Numérique et éco-responsabilité au bureau

- **Réduire la consommation des appareils informatiques** : paramétrer la veille des ordinateurs, éteindre complètement les écrans la nuit, préférer les ordinateurs portables qui consomment 50 à 80 % de moins que les postes fixes, limiter le nombre d'imprimantes en privilégiant des appareils multifonctions moins nombreux.
- **Sensibiliser à la maîtrise de l'usage du courrier électronique** : éviter d'envoyer des pièces jointes trop lourdes, limiter le nombre de destinataires, éviter de trop stocker de messages, trier et nettoyer régulièrement sa boîte de messagerie. Mettre en place une gestion optimisée du fonctionnement des serveurs informatiques. En savoir plus : <https://librairie.ademe.fr/cadic/174/guide-pratique-ecoresponsable-au-bureau.pdf?modal=false>

Chauffage / Climatisation

- **Adapter la température** moyenne de chauffage en vérifiant la bonne programmation des intermittences des équipements et celle des niveaux de température ambiante :

L'hiver, 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours ;

⇒ Un degré de différence peut correspondre à 7% de consommation d'énergie en moins.

L'été, ouvrez les fenêtres le matin quand l'air est plus frais, refermez dès qu'il devient plus chaud en occultant les fenêtres, réglez la climatisation en respectant un écart de 6°C max avec la température extérieure ;

⇒ Passer d'une température de 22°C à 26°C divise par deux l'énergie consommée

- **Faire entretenir sa pompe à chaleur ou sa climatisation réversible**, en plus de l'inspection quinquennale obligatoire. Faire vérifier le bon fonctionnement général des systèmes de chauffage, notamment le bon réglage des pompes de circulation pour le chauffage à eau chaude.

S'inspirer des collectivités déjà engagées

L'ADEME a accompagné de nombreuses collectivités qui ont déjà mis en œuvre des actions efficaces comme :

- **Argentan Intercomm** qui a signé un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME, qui intégrait des objectifs de sobriété énergétique, pour la période 2018-2020. Ainsi, l'intercommunalité a rationalisé ses bâtiments, ce qui lui a permis de réaliser une économie de surface immobilière de 599m², et 2019 MWh d'énergie par an. Par ailleurs, l'extinction de l'éclairage public a réduit la consommation énergétique liée à cet usage de 20%, soit de 523 082 kWh. A noter que l'économie énergétique représente 35 kWh par habitant (à l'échelle des deux communes concernées).
- **Muttersholtz**, commune rurale très engagée dans la transition écologique, pionnière sur de nombreux sujets en Alsace et en France, a soutenu la réhabilitation de logements vacants en lien avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dans une optique de sobriété foncière, de réduction de la vitesse automobile et d'encouragement aux mobilités douces, de création d'un atelier mutualisé de transformation de fruits issus de la sauvegarde des vergers et de la lutte contre les gaspillages. Ainsi, environ 50% des enfants utilisent le vélo pour se rendre à l'école élémentaire et 25% des logements vacants répertoriés sur la commune en 3 ans ont été réhabilités.
- **Grenoble** est une des quelques villes françaises labellisées au plus haut niveau du label Territoire Engagé Transition Ecologique CAE. La mise en place d'un chef de projet dédié à la sobriété énergétique pour ses propres bâtiments a permis à la ville de réduire, entre 2017 et 2019, de 5% les dépenses liées à l'énergie des bâtiments bénéficiant de l'opération sobriété.
- La rénovation énergétique du patrimoine bâti de la Communauté d'agglomération [Cap Excellence en Guadeloupe, labellisé Territoire engagé Transition écologique](#), a fait l'objet d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI). L'intensité de financement alternatif au budget de la collectivité est de 57 % sur 4 ans, permettant ainsi de réaliser plus rapidement les travaux d'efficacité énergétique. La mise en œuvre de ce PPI permettra de réaliser 40% d'économies sur les dépenses annuelles de la collectivité en matière d'énergie.

L'ADEME accompagne les collectivités pour mettre en œuvre la sobriété énergétique

En tant qu'opérateur de l'Etat, l'ADEME accompagne les collectivités notamment via les dispositifs d'aide présentés ci-dessous.

Le programme Territoire Engagé Transition Écologique



Ce programme concret et modulable assorti d'outils opérationnels pour faire de la transition écologique une réalité au sein des territoires permet aux collectivités (EPCI, syndicats de déchets...) de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire. Il s'articule aujourd'hui autour de deux référentiels thématiques : Climat Air Énergie et Économie circulaire.

À ce jour, **450 collectivités sont engagées dans ce programme, soit environ 60% de la population française couverte**, qui propose un accompagnement par des conseillers experts, des formations, de la mise en réseau... **331 collectivités sont déjà labellisées.**

- ⇒ **Quand en France la consommation annuelle d'énergie par habitant est de 42MWh, les habitants de collectivités labellisées Climat-air-énergie ne consomment en moyenne que 26MWh, et même seulement 19MWh pour les habitants des collectivités labellisées Climat-air-Energie 5 étoiles, c'est-à-dire le niveau le plus haut dans la labellisation.**

FOCUS SUR L'ÉCLAIRAGE :

UN DES POSTES DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE LE PLUS IMPORTANT POUR LES COLLECTIVITÉS

L'éclairage représente 20% des consommations d'électricité d'un bâtiment

Pour réduire leur consommation, l'ADEME met à disposition des collectivités notamment, un [guide](#) pour la rénovation de l'éclairage dans les bâtiments tertiaires. Les solutions proposées par l'ADEME permettent de réduire les consommations -40% et -66%.

La ville de Grenoble a ainsi mis en place un [marché de performance énergétique basé sur l'économie de la fonctionnalité pour un éclairage sobre adapté aux différents usages d'une grande halle de sport](#). **Résultat, - 43% de dépenses d'électricité en 2021 par rapport aux dépenses moyennes 2017-2019.**

L'éclairage public extérieur peut coûter cher et représente environ un tiers des consommations d'électricité des communes de métropole et même plus en Outre-Mer.

L'ADEME met à disposition des collectivités son guide pour [rénover l'éclairage public extérieur](#) afin de proposer des solutions clés en main pour réduire les consommations d'énergie. A titre d'exemple, l'installation d'automatismes d'allumage, de gradation et d'extinction, permettent de réduire les consommations d'énergie en moyenne de 20 à 30 %.

La ville de Lille a aussi développé un [Plan Lumière](#) dans le cadre d'un marché avec des entreprises alliant sobriété énergétique, valorisation du cadre de vie et biodiversité. Ce programme a permis à la ville de réaliser des économies d'énergie d'ordre de 21%.

https://www.lille.fr/content/download/13685/203458/file/PLAN_LUMIERE_LILLE.pdf

Le dispositif "conseiller en énergie partagé"

Ce dispositif vise **les actions de rénovation des bâtiments des collectivités** ainsi que l'éclairage public. Il propose un **soutien à l'ingénierie territoriale pour les petites communes** (moins de 10 000 habitants) via des Conseillers en Énergie Partagés chargés d'identifier les économies d'énergie puis d'accompagner les programmes d'actions. Il va permettre d'identifier des actions immédiates avec peu d'investissements et des actions à engager à moyen terme. Le conseiller fait partie d'un réseau qui est animé par l'ADEME, dispose de formations et participe au développement d'une culture commune « énergie » sur le patrimoine de la collectivité. En moyenne un conseiller accompagne 20 à 25 communes.

- ⇒ En 5 ans, les communes accompagnées par un CEP ont réduit de 15% leur consommation d'énergie pendant que des communes comparables mais non accompagnées la réduisait seulement de 5%. Ce facteur 3 représente environ 3€/an/habitant, et même 4€/an/habitant pour les 40 communes du Pays de Fougères.

En savoir plus sur le Conseil en Énergie Partagé (CEP) : <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/446-conseil-en-energie-partage-cep.html>

Déposer une demande de subvention : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/dispositif-soutien-a-creation-postes-conseil-energie-partage-cep-0>

A noter que ce dispositif est complété par le [programme CEE ACTEE](#), porté par la FNCCR et auquel l'ADEME est associée.

La plateforme OPERAT, une plateforme à disposition des collectivités

La plateforme [OPERAT](#) est un outil d'informations clé en main qui partage aux collectivités l'ensemble des informations et ressources nécessaires à l'application de la réglementation énergétique sur le **petit tertiaire privé**.

La mobilité dans les territoires, un enjeu fort de consommations d'énergie

Pour réussir le passage à l'écomobilité, l'ADEME met à disposition des collectivités son guide « [Gagner en performance et réussir le passage à l'écomobilité pour les décideurs publics et privés](#) » qui présente les clés pour agir dans les territoires sur les transports de la vie quotidienne en zone urbaine, mais aussi dans les zones rurales et périurbaines.

Illustré par de nombreux exemples de coûts, de bonnes pratiques, d'outils disponibles, il aide les décideurs à faire évoluer les transports vers plus d'inclusion et de soutenabilité tant écologique qu'économique.

La rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, un atout pour réduire les consommations énergétiques

Les bâtiments tertiaires représentent plus d'un milliard de m2 et environ 15 % des consommations d'énergie finale en France. La rénovation énergétique de ce parc constitue ainsi un enjeu majeur, notamment celui des bâtiments publics. Ainsi, l'ADEME propose son guide « [La rénovation Énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires](#) » qui met en exergue des retours d'expériences qui ont réduit drastiquement leur consommation d'énergie.

FOCUS : AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ADEME a mis en place la plateforme « Agir pour la transition écologique ». Elle rassemble les **services utiles pour les collectivités : aides et financement, actions possibles, programme, formations, événements...**

Pour en savoir plus : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/>

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)